



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 559938
V002.0

Pattex One for All Express

Révision: 30.05.2017

Date d'impression: 21.08.2017

Remplace la version du: 23.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex One for All Express

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle de montage réaction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NV Henkel Belgium S.A.

Havenlaan 16

1080 Brussel

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 25 55

Fax: +32 (2) 421 25 99

ua-productsafety.benelux@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.3. Autres dangers

Dégagement de méthanol durant le durcissement.

Ce mélange contient des composés considérés comme étant soit persistants, bioaccumulatifs et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulatifs (vPvB)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Colle de montage à 1 C

Substances de base pour préparations:

Matières de charge minérales

Produit de réaction : silane & polyol

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cire d'amide micronisée	01-2119545465-35	1- < 5 %	Aquatic Chronic 3 H412
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	220-449-8 01-2119513215-52	1- < 3 %	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2; Inhalation H373
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	247-384-8 01-2119955688-17	0,1- < 1 %	STOT RE 2; Oral(e) H373 Aquatic Chronic 4 H413 ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 30 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de montage réaction

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium 471-34-1 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [TITANE (DIOXYDE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthanol 67-56-1 [MÉTHANOL]	200	260	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
méthanol 67-56-1 [ALCOOL MÉTHYLIQUE]	250	333	Valeur Courte Durée		BE/OEL
méthanol 67-56-1 [ALCOOL MÉTHYLIQUE]	200	266	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthanol 67-56-1 [ALCOOL MÉTHYLIQUE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Cire d'amide micronisée~	Sol				217 mg/kg		
Cire d'amide micronisée~	Eau salée		0,00432 mg/l				
Cire d'amide micronisée~	Eau douce		0,0432 mg/l				
Cire d'amide micronisée~	Sédiments (eau salée)				108 mg/kg		
Cire d'amide micronisée~	Sédiments (eau douce)				1080 mg/kg		
Cire d'amide micronisée~	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau douce		0,36 mg/l				
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau salée		0,036 mg/l				
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau (libérée par intermittence)		2,4 mg/l				
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Usine de traitement des eaux usées.		6,6 mg/l				
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Sédiments (eau douce)				1,3 mg/kg		
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Sédiments (eau salée)				0,13 mg/kg		
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Sol				0,055 mg/kg		
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Eau douce		0,01 mg/l				
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Eau salée		0,001 mg/l				
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Usine de traitement des eaux usées.		1 mg/l				
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Eau (libérée par intermittence)		0,1 mg/l				
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Sol				90 mg/kg		
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Sédiments (eau douce)				451 mg/kg		
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	Sédiments (eau salée)				45,1 mg/kg		
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6- ditertpentylphénol 25973-55-1	oral				13,2 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,2 mg/kg	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,6 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/kg	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,7 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,1 mg/kg	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,1 mg/kg	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,2 mg/kg	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,6 mg/m3	
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,3 mg/kg	
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/m3	
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/kg	
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,17 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre : AX (EN 14387)

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte pâteux blanc
Odeur	typique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,35 - 1,45 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité ()	174.000 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions avec des acides: dégagement de chaleur et de dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de méthanol durant le durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cire d'amide micronisée	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LD50	7.120 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	LD50	> 7,750 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cire d'amide micronisée	LC50	> 5,1 mg/l	poussière	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LC50	16,8 mg/l	Vapeur.	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cire d'amide micronisée	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LD50	3.540 mg/kg	dermal		lapins	non spécifié

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Cire d'amide micronisée	EC50	94,9 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Cire d'amide micronisée	NOEC	20,7 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	43,2 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LC50	191 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	CE50	> 2.500 mg/l	Bacteria	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	EC0	> 100 mg/l	Bacteria	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Cire d'amide micronisée	facilement biodégradable	aérobie	60 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1		aérobie	2 - 8 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Cire d'amide micronisée	> 6				25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1		4.790		Poisson		OECD Guideline 305 E (Bioaccumulation: Flow-through Fish Test)
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	> 6,5				23 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
----------------------------------	----------

Cire d'amide micronisée	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol 25973-55-1	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés